



SAINTONGE

Décision n° 398 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de modification 1 - Procédure n° : 2019/020 Construction d'une pépinière d'entreprises dédiée à l'aéronautique - lot 7 (menuiseries bois)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 23 juillet 2019 relative à l'attribution du marché "Construction d'une pépinière d'entreprises dédiée à l'aéronautique - Lot 7 (Menuiseries bois)" à BMS17, Chez Bascle, 17500 JONZAC pour un montant de 35.387,25 € HT soit 42.464,70 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Q en +		€ 838,05
Q en -	-	€ 1.366,63
Travaux supplémentaires	+	€ 381,93
Total HT	=	€ -146,65
TVA	+	€ -29,33
TOTAL	=	€ -175,98

Considérant que le montant total de cette modification reste 0,41% en dessous du montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 35.240,60 € HT soit 42.288,72 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant la motivation de la modification :

-Prestations supplémentaires:

Pose d'un châssis vitré sur demande de la Maîtrise d'Ouvrage afin de permettre au responsable de site d'avoir un contrôle sur les personnes pénétrant dans le bâtiment.

Pose d'un bloc porte au niveau du local rangement aménagé sous l'escalier demandé par le Maître d'Ouvrage.

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge



AR PREFECTURE

017-200041523-20200901-DEC398_2020-AU
Reçu le 01/09/2020

Marchés publics

-Prestation supprimée:

Après concertation avec les entreprises, il a été convenu qu'il serait préférable de faire réaliser la cloison garde-corps à l'entreprise PARIS. ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver la modification 1 du marché "Construction d'une pépinière d'entreprises dédiée à l'aéronautique - Lot 7 (Menuiseries bois)" pour le montant total en moins de -146,65 € HT soit -175,98 € TTC, .

Article 2 : De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à Jonzac,

Le 01 SEP. 2020

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex